



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 24 Absent(s) excusé(s) : 36 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 21 juin 2022

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 27 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-06-27-CM-8.2 :

Fonds de concours : Annulation d'un Fonds de Concours attribué pour la commune de Woippy.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 24 juin 2019, allouant à la commune de Woippy un fonds de concours pour un montant de 100 000 €,

DECIDE l'annulation de ce fonds de concours pour un montant de 100 000 €, sur l'Autorisation de Programme 2017-2021.

DECIDE d'abonder de 100 000 € sur l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Woippy.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20220627-2022-06-DC8-2-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DC8-2
Date de décision : lundi 27 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Fonds de concours : Annulation d'un Fonds de Concours attribué pour la commune de Woippy
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220627-2022-06-DC8-2-DE
Document principal : 99_DE-8-2.pdf

Historique :

29/06/22 15:29	En cours de création	
29/06/22 15:30	En préparation	Catherine DELLES
29/06/22 15:55	Reçu	Catherine DELLES
29/06/22 15:55	En cours de transmission	
29/06/22 15:56	Transmis en Préfecture	
29/06/22 16:00	Accusé de réception reçu	

